

**2017\_CT2\_039**

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays de Martigues et du Pays d'Aix**

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Héléne – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Héléne - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Olivier FREGEAC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi**

**Emploi et formation**

■ Séance du 2 février 2017

**05\_3\_02**

■ **Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays de Martigues et du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

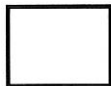
Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE**

**Emploi, formation professionnelle, insertion**

■ Séance du 9 février 2017



**■ Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays de Martigues et du Pays d'Aix**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière d'emploi, formation et insertion la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix fusionnées au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ont participé et soutenu depuis plusieurs années, la création et le renouvellement des Plan Locaux pour l'Insertion et l'Emploi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les protocoles 2013-2017 des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, signés par la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur Service Europe pour le Fond Social Européen, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône constituent le cadre d'intervention de l'animation territoriale conduite dans le cadre de ces dispositifs.

Cofinancés par les partenaires signataires, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi bénéficient de financements européens dans le cadre du Programme Opérationnel National 2014-2020 « Emploi et Inclusion » au titre de l'axe 3.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi s'inscrivent dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Ce cadre définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le Fond Social Européen.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont un des instruments inscrits dans l'orientation stratégique du soutien de l'emploi, de la valorisation du capital humain et de l'inclusion sociale.

Cinq des sept priorités de cette orientation stratégique concernent les PLIE :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques,
- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi,
- Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale,
- Investir dans le capital humain (formation et adaptation pédagogique aux publics PLIE),
- Développer des partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

La Loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions précise que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

A ce titre, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a pour fonction non seulement d'être une plateforme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Dans ce cadre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sollicite le renouvellement de la subvention de fonctionnement du Conseil Régional à hauteur de 50.000€ au titre des actions « relations avec le monde économique » et « mise en œuvre de la clause sociale » pour le PLIE du Pays d'Aix et à hauteur de 40.500€ au titre de l'ingénierie pour le PLIE du Pays de Martigues.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après.

#### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter deux subventions pour l'année 2017 d'un montant global de 90.500 € auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la mise en œuvre de la fonction Ingénierie de Projet dans le cadre des Plan locaux pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues, à hauteur de 40.500 € et du Pays d'Aix à hauteur de 50.000 € conformément aux dossiers de demande de subvention annexés à la présente délibération.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions attributives de subvention ainsi que l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

La recette de 90.500 euros est affectée en recette de fonctionnement au chapitre 74 Nature 7472 du budget de la Métropole 2017.

Pour Enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Emploi, Insertion,  
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## DEMANDE DE SUBVENTION 2017

### PLIE DU PAYS D'AIX

Le PLIE du Pays d'Aix, programme partenarial dont les actions sont cofinancées par :



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**

MÉTROPOLE  
**AIX-MARSEILLE  
PROVENCE**



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE  
PROVENCE**



## Présentation de l'organisme

Le 21 décembre 1993, les six communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Coudoux, Saint Cannat, Venelles et Vitrolles constituent la communauté de communes du Pays d'Aix. Au cours des années qui suivent, 13 nouvelles communes font leur entrée.

Dans le cadre de la loi Chevènement, celles-ci décident de former en janvier 2001 la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, élargissant à cette occasion le périmètre à 14 nouvelles communes.

En janvier 2002 la commune de Mimet rejoint la CPA, portant ainsi la communauté d'agglomération à 34 communes, pour 354 600 habitants et 129 617 hectares (1 296 km<sup>2</sup>).

En janvier 2014 les communes de Gardanne et Gréasque rejoignent la CPA, portant le nombre de communes de la communauté d'agglomération à 36, dont sept de plus de 10 000 habitants et une de moins de 200 habitants, pour 402 040 habitants et 133 334 hectares (1 333,34 km<sup>2</sup>).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, six EPCI des bouches du Rhône ont été fusionnés au sein de la Métropole Aix Marseille Provence. La métropole dans le cadre de sa compétence en matière d'emploi et d'insertion soutient les dispositifs PLIE existant sur son périmètre géographique.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) prévoit, en plus des compétences exercées par la métropole de droit commun, le transfert des compétences des anciennes communautés qu'elles intègrent, dont la politique de la ville. Si des délégations de compétences peuvent être instaurées de la métropole vers les territoires, cela n'est pas possible en ce qui concerne la politique de la ville, pour les schémas d'ensemble des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.

**En revanche, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance sont délégués aux Conseils de territoire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## A- L'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

Parmi ces dispositifs, nous trouvons une partie du volet cohésion sociale du contrat de ville métropolitain, avec le volet insertion et emploi dans le cadre du **PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et l'Insertion par l'Activité Économique (**IAE**), destiné à renforcer le tissu économique des quartiers en attirant les entreprises et accompagnant la création d'activité et permettre une meilleure inscription durable des habitants dans le marché du travail. **La clause d'insertion sociale** dans les marchés publics représente également un outil de développement local et de traitement local de la demande d'emploi en lien avec la politique d'aménagement du territoire.

## B- L'animation et la coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès au droit

Existe dans ce chapitre, l'ensemble des interventions en matière de **prévention de la délinquance** et notamment, « la garantie de la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance » (art.1 de la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, qui prévoit un nouveau contrat de ville défini et piloté à l'échelle intercommunale). C'est à ce titre que le contrat de ville était de la compétence de la CPA et devient compétence de la métropole Aix Marseille Provence.

Le contrat de ville métropolitain doit articuler de façon cohérente les enjeux de développement économique et d'emploi (PLIE, IAE et clause sociale) et de cohésion sociale (prévention de la délinquance), notamment.

## **Présentation du territoire**

Le territoire du Pays d'Aix compte **cinq bassins de vie** :

- \* Bassin de vie Centre (Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Le Tholonet 138 300 habitants),
- \* Bassin de vie Sud (Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Cabriès, Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue, Mimet, Gardanne et Gréasque 110 000 habitants),
- \* Bassin de vie Val de Durance (Jouques, Le Puy-Sainte-Réparate, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Saint-Estèves-Janson, Saint Paul Lez Durance, Venelles, La Roque d'Anthéron 46 200 habitants),
- \* Bassin de vie de la Chaîne des Côtes et Trévaresse (Lambesc, Rognes, Saint-Cannat, Eguilles, Ventabren, Coudoux 31 000 habitants),
- \* Bassin de vie de la Haute Vallée de l'Arc (Beaurecueil, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Peynier, Rousset, Puyloubier, Saint-Antonin-sur-Bayon, Trets, Meyreuil 31 800 habitants).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Chiffres clés du territoire

- Trente-six communes, dont sept de plus de 10 000 habitants et une de moins de 200 habitants.
- 402 040 habitants dans toute la communauté d'agglomération (données 2014)
- une moyenne de 302 hab./km<sup>2</sup>
- un territoire de 133 334 hectares (1 333 km<sup>2</sup>)
- 145 000 actifs
- 800 000 touristes
- 40 000 étudiants

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## **PRESENTATION DU PLIE DU PAYS D'AIX**

### **Le cadre national et européen**

Les PLIE s'inscrivent dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France (CRSN).

Ce cadre définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le FSE.

Les PLIE sont un des instruments inscrits dans l'orientation stratégique du soutien de l'emploi, de la valorisation du capital humain et de l'inclusion sociale.

Cinq des sept priorités de cette orientation stratégique concernent les PLIE :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques,
- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi,
- Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale,
- Investir dans le capital humain (formation et adaptation pédagogique aux publics PLIE),
- Développer des partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions précise que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

A ce titre, le PLIE a pour fonction non seulement d'être une plate-forme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

### **Le cadre local du PLIE communautaire**

Par décision du 20 juillet 2001, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire la mise en œuvre du PLIE sur le territoire du Pays d'Aix et a délibéré favorablement sur le principe de sa mise en œuvre, le 3 décembre 2001, et ce, au titre d'un dispositif contractuel de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE 4  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**Le second PLIE Communautaire 2007** a fait suite au premier PLIE communautaire 2002-2006 et au PLIE mis en œuvre sur le territoire de la ville d'Aix en Provence depuis 1993.

**Le troisième PLIE communautaire, pour les années 2008-2012**, a posé comme objectif la mobilisation de l'ensemble des moyens existants sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'attention de personnes en difficulté particulière d'insertion socioprofessionnelle, et notamment un accompagnement personnalisé par la construction d'étapes de parcours vers l'emploi stable et durable.

Les moyens mobilisables par ce Plan ont été destinés à des personnes confrontées à une exclusion durable du marché du travail, volontaires et disponibles pour engager une démarche active d'insertion professionnelle.

*L'objectif du protocole 2008 – 2012 était de mobiliser, sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'attention de **5.700 personnes accompagnées, dont 3.135 bénéficiaires du R.S.A. (55%)**, l'ensemble des moyens existants et mis en œuvre par les signataires au présent protocole.*

**Au final, ce PLIE a accompagné 4.821 personnes, dont 3.401 bénéficiaires du RSA.**

*Sur l'ensemble des 4.821 personnes accompagnées par le PLIE, un peu moins de 71% ont été bénéficiaires du RSA et 22% de chômeurs longue durée.*

*Sur les **2.574 femmes** et **2.247 hommes** accompagnés par le PLIE, un peu moins de 30% (1.412 personnes) étaient titulaires d'un diplôme de niveau V et un peu plus de 30% (1.546 personnes) pour le niveau V bis et VI. 820 personnes étaient titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué de niveau IV.*

*Sur les 4.821 personnes accompagnées, **1.064 étaient résidentes de quartiers prioritaires**, inscrits en CUCS pour les communes d'Aix en Provence, Vitrolles et Pertuis, représentant 22.10% de l'ensemble des personnes accompagnées.*

*Sur la totalité des 4821 personnes intégrées dans le Plan, 1179 personnes ont été prescrites par le Pôle insertion (24.46%), 1026 personnes par le Pôle emploi (21.28%), 678 personnes par les CCAS (14.06%) et 611 par les BME (12.67%) principalement.*

*Les intégrations par bassin de vie montrent un équilibre entre les 4 CISO du territoire (**CISO Centre est, CISO Centre ouest, CISO Nord et CISO Sud**) avec 1271 personnes en parcours sur le territoire Centre est, 1200 sur la CISO Centre ouest, 1189 pour le Nord et 1161 pour le Sud.*

**Le troisième PLIE communautaire a également permis la sortie en emploi stable et durable de 1.335 personnes, dont 849 bénéficiaires du RSA.**

*L'objectif initial était de 2.280 personnes sorties en emploi dont 1.254 bénéficiaires du RSA.*

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE5  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Sur l'ensemble des sorties réussies, 468 personnes (35.06%) ont obtenu un CDI et 263 (19.70%) un CDD de plus de 6 mois. 70 personnes ont créé leur propre activité (5.24%). Par répartition géographique, la CISO Centre est représentée 32.51% des sorties réussies (434 personnes), 30.49% pour la CISO Nord (407 personnes), 21.72% pour la CISO Centre ouest (290 personnes) et 15.28% pour la CISO Sud (204 sorties réussies).

Le quatrième PLIE du Pays d'Aix porte sur les années 2013-2017.

Son protocole a fait l'objet d'un vote par les partenaires et sa signature est finalisée. Lors du Comité de Pilotage du 25 septembre 2013, un avenant relatif aux modifications du mode de gestion en convention bilatérale a été présenté aux membres du Comité de Pilotage. Cet avenant a été voté en 2013 afin de prendre en considération les nouvelles modalités opérationnelles de fonctionnement liées à la modification du mode de conventionnement avec l'Etat.

L'objectif de ce Plan est de mobiliser, sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'attention de **5.700 personnes accompagnées**, l'ensemble des moyens existants et mis en œuvre par les signataires au présent protocole.

Parmi ces personnes accompagnées, **3.420 personnes seront bénéficiaires du RSA socle**.

Les participants du Plan entrés dans le cadre du protocole 2008 – 2012 et toujours en parcours au-delà du 31 décembre 2012, seront maintenus dans ce nouveau Plan, dès lors qu'ils continuent à adhérer à la démarche d'accompagnement individualisé et que leur parcours s'inscrit dans une réelle dynamique.

L'objectif du présent protocole est également de définir des résultats quantifiables en matière de placement en emploi et d'accès à la qualification. **Au total, ce sont, au minimum, 50% de participants pour lesquels le PLIE devra trouver une solution positive (42% de participants du Plan devront sortir en emploi stable et durable et 8 % en formation qualifiante).**

■ Les sorties positives :

CDI ou CDD de plus de 6 mois (validés à l'issue des 6 mois),  
Formation qualifiante,  
Création d'activité – Création d'entreprise.

■ Les sorties « autres » :

Abandons de parcours,  
Déménagements,  
Décès,  
Retraites,  
Autres sorties (y compris évolution vers des dispositifs plus adaptés à des situations très difficiles).

Localement, par sortie en emploi stable et durable, il est entendu :

- tout contrat à durée indéterminée, d'une durée égale ou supérieure à un mi-temps (76 heures/mois), validé après 6 mois d'entrée dans le poste,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE 6  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

- tout contrat à durée déterminée supérieur ou égal à 6 mois, d'une durée égale ou supérieure à un mi-temps (76 heures/mois), validé au bout de 6 mois,
- tout contrat en intérim, en continu d'une durée cumulée au moins égale à 910 heures travaillées en 9 mois, ou 610 heures en 6 mois,
- toute formation qualifiante d'une durée supérieure à 6 mois (dans la limite de 8% des sorties réussies),
- toute création ou reprise d'entreprise ou d'activité au-delà des 6 mois, en s'assurant, pour les auto entrepreneurs, que le revenu de cette activité représente a minima un ½ SMIC.

Toute autre considération, en dehors des cas spécifiquement énumérés, sera travaillée dans le cadre du Comité Opérationnel et proposée aux membres du Comité de Pilotage.

### **Les participants DU PLIE**

Les critères d'entrée dans les dispositifs PLIE sont définis nationalement. Il s'agit notamment des :

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Travailleurs handicapés,
- Allocataires des minima sociaux,
- Jeunes peu ou pas qualifiés,
- Personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dont les problématiques et les freins de retour à l'emploi durable seront appréciés localement.

Les moyens mobilisables par ce Plan sont destinés à des personnes confrontées à une exclusion durable du marché du travail, volontaires et disponibles pour engager une démarche active d'insertion professionnelle. Même s'il ne s'agit pas d'un critère d'entrée dans le Plan, ces personnes doivent procéder à leur inscription auprès de Pôle Emploi pour pouvoir initier un parcours d'insertion.

Tout participant du Plan doit résider obligatoirement dans l'une des 34 communes de la Communauté du Pays d'Aix.

L'éligibilité des personnes doit être appréciée au regard de l'aspect cumulatif des difficultés qui caractérise une situation d'exclusion.

Ce plan ne se limite pas à intégrer uniquement certaines catégories administratives de personnes, mais prend en compte des critères de situation, aptes à qualifier la situation d'exclusion sociale et professionnelle, tels que le faible niveau de qualification, problème de santé, de logement, de garde d'enfants, d'endettement, problèmes psychologiques, marginalisation sociale, ... .

Une attention particulière sera apportée aux personnes potentiellement victimes de toutes formes de discrimination.

Sont donc susceptibles d'être concernés, les publics suivants :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée,

<p>Accusé de réception en préfecture  013-200054807-20170202-  2017_CT2_039-DE7  Date de télétransmission :  10/03/2017  Date de réception préfecture :</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Les personnes de premier niveau de qualification (niveaux V et VI)
- Les femmes isolées et/ou chefs de famille,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes résidant dans un quartier prioritaire d'une commune retenue au titre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- Les cadres ou assimilés durablement exclus du marché du travail,
- Les allocataires du RSA.
- Les seniors de plus de cinquante ans

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, en accord avec les partenaires du Plan ne porte plus de marché à l'accompagnement à destination des bénéficiaires du RSA. Le Conseil départemental accorde une subvention au territoire du Pays d'Aix, structure d'animation du Plan, correspondant au montant de son engagement prévu dans le protocole, sous réserve que le territoire du Pays d'Aix passe à son tour un marché d'achat de prestation pour l'accompagnement de l'ensemble des participants du Plan, notamment les bénéficiaires du RSA, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Cette prestation d'accompagnement à l'emploi est territorialisée sur chacun des bassins de vie du territoire du Pays d'Aix, afin d'agir au plus près de la réalité des territoires et pour favoriser l'appropriation des ressources locales et du réseau des partenaires.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DEB  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**DONNEES CHIFFREES**  
**CARACTERISTIQUES DES PARTICIPANTS EN 2015**

Nombre de personnes accompagnées 1 924

Nombre de personnes nouvelles entrées dans le dispositif 872

Nombre de personnes sorties 1 036  
Sorties en positif 281

Par genre

Hommes	1 011
Femmes	913
Total	1 924

Par critères administratifs ( double critérisation possible)

RSA	1596
DELD	311
TH	33
Autres	176
Jeunes – 26 ans	19
Total	1 924 Personnes concernées

Par CUCS

	Participants total	Public CUCS
Aix	791	338
Vitrolles	309	149
Gardanne	77	82
Pertuis	79	90

Le bilan global de l'animation du PLIE au titre de l'année 2015 ainsi qu'un bilan arrêté au 30 octobre 2016 sont joints à la présente demande de financement.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME

### PORTAGE DE L'ACTION

Métropole Aix Marseille Provence – Territoire du Pays d'Aix CT 2  
Direction de l'Insertion et de l'Emploi  
Service Animation du PLIE

**N° SIRET 24130027600029**

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Construction et animation des parcours,
- Mobilisation de l'offre d'emploi et ingénierie économique,
- Mise en œuvre et suivi des clauses d'insertion,
- Développement et ingénierie de projets territoriaux.

### TERRITOIRE

Le territoire du Pays d'Aix regroupe 36 communes réparties sur deux départements (Bouches du Rhône et Vaucluse).

### PUBLIC VISE

- Tout public en recherche d'emploi, de formation engagé dans une démarche d'insertion,
- Entreprises à mobiliser en faveur de l'insertion,
- Institutions et partenaires locaux à mobiliser au sein d'un réseau d'animation territoriale pour l'emploi, l'insertion et le développement économique.

### PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTION

Nathalie LEBouc, Chef de projet PLIE

COORDONNEES : Métropole Aix Marseille Provence – Territoire du Pays d'Aix  
Service Animation du PLIE  
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc  
CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
Tel : 04.42.52.80.17

PERIODE D'EXECUTION : du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE 10  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## **Diagnostic, Objectifs et Moyens**

### **Le Diagnostic territorial**

Depuis 2008 (début de la crise), la croissance de l'emploi s'est sensiblement réduite, ce sont surtout les entreprises locales (c'est-à-dire celles qui se sont implantées avant 2004) qui ont créé de l'emploi. La situation d'attractivité du Pays d'Aix est néanmoins menacée par le ralentissement économique qui s'accroît depuis 2013.

Lors de la signature du Protocole 2013-2017 il a été fait comme constat de la demande d'emploi du territoire du Pays d'Aix à fin décembre 2011 :

#### **Des évolutions spécifiques au Pays d'Aix,**

La DEFM catégories A, B et C du Pays d'Aix représente un poids de 7% dans le département des Bouches-du-Rhône, avec une évolution annuelle de +4%. Le département a évolué de +5% et la région Paca, +7%.

Ce sont les 60 ans et + qui ont le plus augmenté dans le Pays d'Aix (+40%), mais une évolution moins forte que dans les autres zones géographiques.

Les 25 à 29 ans sont en repli (-2%) et les - de 25 ans stagnent.

Une majorité de femmes dans le Pays d'Aix, 52%, qui accusent une augmentation annuelle plus forte que pour les hommes, respectivement +5% et +3%, en cohérence avec les différents zonages.

#### **Un niveau de formation plus important, en pays d'Aix,**

- 33% des demandeurs d'emploi du Pays d'Aix sont de niveau V (sorties de l'année terminale de second cycle court et des classes de second cycle long) contre 37% en moyenne régionale.

- 20% sont de niveau IV, comme la moyenne régionale.

- 19% sont de niveaux I/II (sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 - licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école) ; la moyenne régionale est de 11%.

#### **L'ancienneté d'inscription,**

- 62% de la DEFM ABC a une ancienneté inférieure à un an avec une évolution de 1%.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE1  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

- Les un à deux ans d'ancienneté ont un poids supérieur à la moyenne départementale et régionale (20% et 19%).

- Les deux ans et+ représentent un poids de 17% contre 19% dans les Bouches-du-Rhône et 16% en région.

En terme d'évolution annuelle, les deux ans et + subissent une augmentation de +19% dans le Pays d'Aix, contre 21% au niveau national, 20% en région et 18% dans les Bouches-du-Rhône.

### **Les emplois recherchés,**

70% de la DEFM ABC en Pays d'Aix sont représentés par les 5 domaines suivants : Service à la personne et à la collectivité (19%), support à l'entreprise (17%), commerce vente et grande distribution (16%), construction, bâtiment et travaux publics (9%), transport et logistique (9%).

### **Un niveau de qualification plus orienté vers les cadres et les agents de maîtrise,**

Les demandeurs d'emploi non qualifiés sont moins nombreux dans le Pays d'Aix (24%) que dans les BdR (30%) et la région (28%).

Les agents de maîtrise et les cadres (22%) sont au delà des moyennes départementale et régionale (14% et 13%), mais conformes à la moyenne nationale.

Les cadres augmentent de +4%. En revanche, les AMT du Pays d'Aix sont en repli contrairement à la région et aux Bouches-du-Rhône +6%.

Pour mémoire, fin 2010, le phénomène était inversé.

### **La composition des cadres est plus âgée que l'ensemble de la DEFM.**

4% ont moins de 25 ans contre 15% pour l'ensemble. Une évolution orientée à la hausse pour les 40 ans et plus (+3%).

Les plus de 50 ans connaissent une hausse supérieure à l'ensemble de la DEFM (19% contre 16%).

L'année 2011 est marquée par une augmentation des cadres et surtout des plus de 50 ans.

66% sont inscrits depuis moins d'un an contre 62% pour l'ensemble, et seulement 13% pour les deux ans et plus contre 17%.

Les cadres connaissent une évolution à la baisse ou à la hausse de manière plus favorable que pour la DEFM toutes qualifications.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE 12  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Les 4 domaines professionnels principalement recherchés par les cadres sont pour 76% le domaine du support à l'entreprise (38%), les services à la personne et à la collectivité (17%), l'industrie (11%) et le commerce, la vente et la grande distribution (10%).

#### **Concernant l'année 2015 sur le territoire du Pays d'Aix :**

au mois de décembre 2015 il y avait 27 137 demandeurs d'emploi en fin de mois *dont 18 239 sans aucune activité (Catégorie A)* soit 4,3 % de plus qu'en fin décembre 2014, et pour en moyenne 448 jours d'inscription.

Les personnes de plus de 50 ans sont les plus touchées + 9 % sur une année mais aussi sur la durée : en moyenne 733 jours.

Dans un contexte de crise économique, le Pays d'Aix est aussi concerné par la précarité et la pauvreté. Malgré son image de territoire « riche » (réalité attestée par de nombreux indicateurs notamment le revenu par habitant ou le revenu médian par unité de consommation), des phénomènes de « relégation sociale et d'exclusion » existent mais restent très concentrés. Outre les quartiers d'habitat social déjà identifiés par la politique de la ville (QPV), ces inégalités territoriales concernent aussi certaines copropriétés et centres anciens dégradés.

#### **Suite au recensement en 2012 la carte du territoire du Pays d'Aix se dessine ainsi :**

43% des ménages du Pays d'Aix perçoivent des aides des caisses d'allocations familiales.

15% des allocataires des CAF perçoivent le RSA (soit 10.200 foyers), un niveau moins élevé qu'ailleurs. Parmi ces allocataires, la proportion de personnes qui ne travaillent pas est aussi moins importante (11% des allocataires CAF, 23% à MPM, 16% en PACA et 14% en France).

Ces personnes bénéficient du RSA « socle » qui remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API).

Dans le même ordre d'idée, 18% des allocataires des CAF sont fortement dépendants des revenus issus des prestations sociales (plus de 50% de leurs ressources en dépendent). Ce taux est de 33% à MPM, 25% en PACA et 23% en France. La diversité du tissu économique local permet d'offrir des solutions, mêmes imparfaites (temps partiel, CDD...), à de nombreux demandeurs d'emplois, et donc de limiter les situations de grande précarité.

Le « filet social » joue donc en pays d'Aix un rôle moins important qu'ailleurs, notamment au regard de ce que l'on observe dans le reste de l'aire métropolitaine.

Dans ce contexte économique et social dégradé, qui montre par ailleurs des disparités selon la zone d'emploi et également au sein même de la zone d'emploi, il est fondamental de mener une politique d'emploi et d'insertion courageuse.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE <sub>13</sub> Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Les Objectifs poursuivis**

Compte tenu du diagnostic posé et de la physionomie de l'économie du Pays d'Aix une mise en cohérence des mesures et des dispositifs existants est incontournable pour respecter les objectifs de résultat fixés dans le cadre du protocole. La gestion territorialisée des ressources sur le territoire notamment au travers des co-pilotages permet d'assurer une bonne coordination et de développer des effets de synergie. La participation des acteurs devient alors source de création de projets et permet de répondre aux axes stratégiques et à des déficits repérés.

La réalisation de ces objectifs passe par trois grandes voies

### **La « fonction d'ingénierie »**

« Plateforme d'animation territoriale », le Service Animation du PLIE a pour vocation de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de nouvelles actions étant de nature à enrichir les parcours d'insertion du participant.

Le travail d'ingénierie se concrétise au travers de :

- L'animation d'un réseau partenarial institutionnel et opérationnel,
- La participation aux instances territoriales dans les domaines d'insertion, de formation et d'emploi, mais également au sein des groupes de travail territoriaux et ce dans une logique de cohérence des outils territoriaux,
- Le repérage des problématiques d'insertion et d'accès à l'emploi,
- Une capitalisation des informations autorisant le développement d'actions innovantes complémentaires à l'existant répondant ainsi aux problématiques d'insertion et d'emploi des publics visés par le PLIE et des employeurs du territoire,
- Une veille sur les mesures et dispositifs existant sur le territoire.

**La relation avec les entreprises** s'organisera autour de 4 missions principales :

Organisation d'évènement,  
Prospection des offres,  
Mise en relation Employeur/candidats,  
Suivi des candidatures et relais vers les institutions et collectivités.

Ces missions seront portées par le Service Animation du PLIE. En effet, la « relation entreprise » est transversale à tous les axes d'intervention du PLIE.

Toutefois, le service PLIE porte un marché au placement.

Ce marché composé de deux Chargé de Relations Entreprises a pour objectif la mise en emploi des participants mais également le développement du lien avec les entreprises oeuvrant sur le périmètre géographique de la CPA et la prospection d'emploi au regard des profils des participants retenus sur cette action.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE 14  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Chaque CRE doit constituer un portefeuille de 300 participants/an et doivent en placer un tiers.

### **La « gestion des parcours d'insertion »**

Le PLIE propose un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi et la construction de parcours individualisé pour des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi. Cet accompagnement est assuré par un référent unique, qui dispose du temps et des moyens nécessaires pour assurer un suivi de qualité tout au long du parcours (18 mois). Cet accompagnateur utilisera et mobilisera les mesures et dispositifs appropriés existants sur le territoire à chaque étape de parcours. Cet accompagnement se prolonge dans le cadre d'une sortie positive.

Le Service Animation du PLIE assure l'animation et l'ingénierie autour de l'accompagnement à l'emploi, de la sécurisation et de la cohérence des parcours et de la mobilisation des étapes et des acteurs du territoire.

Cela se traduit par :

- La coordination d'une équipe d'accompagnateurs à l'emploi (18 sur l'année 2016),
- Le suivi et la régulation des parcours des publics (pour une file active de 1 200 participants),
- L'organisation et l'animation du réseau partenarial autour du suivi des publics.

Par ailleurs, le Service Animation au travers de sa fonction « Relation avec le monde économique » vise à proposer un travail aux participants du PLIE. Cette ingénierie constitue un niveau d'intervention essentiel apportant une véritable plus-value dans le parcours des participants par la mobilisation des acteurs économiques (porteurs de projets et entreprises) et permet d'offrir des étapes de parcours en lien direct avec l'économie (marché au placement).

### **« L'ingénierie territoriale »**

Le territoire peut se définir comme le lieu sur lequel se trouve l'ensemble des ressources mobilisables au service du citoyen. La gestion de ces ressources doit conduire à un accès égalitaire aux services publics. Dans ce domaine, on parlera de « proximité » des territoires et des personnes, de « cohérence » dans les réponses apportées, de réactivité et de transversalité.

Cependant, si des groupes de publics particuliers se dessinent et ont pour chacun d'eux un traitement spécifique et une mobilisation de l'offre d'insertion adaptée, l'augmentation du nombre de personnes dans des situations de grande précarité pose de plus en plus de

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE 5 Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

difficultés. L'année 2015 montre une faiblesse au niveau de la mobilisation des publics tant sur le volet « accompagnement » - absences de plus en plus fréquentes...que sur l'orientation sur les actions. Ce ressenti est partagé par la totalité des PLIE sur le territoire régional. Il conviendra de réfléchir sur la nécessité de construire de nouveaux processus pour optimiser la mobilisation des moyens publics existants et de créer de nouveaux espaces d'insertion pour des personnes dont la situation est en inadéquation avec la structure économique actuelle. Un travail sur le développement de « nouveaux SAS » est conduit en interne au sein de la collectivité par le Chef de Service Insertion par l'Activité Economique sur le volet ESS.

## **Les Moyens mis en oeuvre**

### Moyens Humains

- \* Développement et Ingénierie des projets territoriaux  
Un Chef de projet une assistante
  
- \* Animation, gestion et suivi de l'accompagnement  
Une chargée de mission et trois gestionnaires
  
- \* Animation et suivi des clauses d'insertion et relation avec les entreprises  
Un(e) chargé(e) de mission (1ETP)
  
- \* Animation et suivi des actions IAE et des projets dans le champ de l'ESS  
Un(e) chargé(e) de mission (1ETP)

## **Les Axes d'Intervention prioritaires retenus en 2017**

En plus de ses missions traditionnelles décrites plus haut, que sont l'accompagnement des participants via l'élaboration de parcours individualisés cohérents, le soutien à la consolidation et au développement des structures de l'IAE permettant d'offrir un large panel d'étapes de parcours (134 places sont réservées aux participants du PLIE sur les différents ACI) le financement d'actions spécifiques conduites sur les quartiers et/ou au bénéfice des personnes résidant sur les zones politique de la ville (Club Ambition Aix et Vitrolles) les axes d'intervention définis comme prioritaires fin 2013 ont permis de favoriser la mise en place d'actions plus spécifiques et la création d'une plateforme de mobilité « MOBILIS IN MOBILI ».

Cependant la raréfaction des fonds publics et le désengagement de certaines collectivités posent le problème du maintien de ces actions pour les années à venir.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE16  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## **L'animation et le suivi des clauses sociales sur le territoire du PLIE**

La commande publique peut être mobilisée pour lutter contre le chômage. Les dispositions juridiques existantes, elles permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

L'article 14 pose le principe de la clause. Il s'agit de demander aux entreprises soumissionnaires de prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion, correspondant soit à un volume déterminé d'heures de travail, soit à un pourcentage déterminé des heures travaillées du marché.

Dans le cadre de ses missions, le PLIE en relation avec le service des marchés de la Communauté du Pays d'Aix assure une double fonction :

- Être l'interface entre maîtres d'ouvrages, entreprises et candidats,
- Être facilitateur de la mise en œuvre de la clause sociale.

### **1. Appui à la mise en œuvre des clauses d'insertion**

#### **\* auprès des donneurs d'ordre**

Deux niveaux d'intervention apparaissent dans le travail de collaboration avec les donneurs d'ordre :

- une action de suivi et de développement de la clause d'insertion dans les marchés auprès des donneurs d'ordre intégrant déjà des clauses d'insertion dans leurs marchés sur le territoire,
- une action de promotion et de sensibilisation auprès des donneurs d'ordre n'ayant pas intégré à ce jour de clauses dans leurs marchés.

Une intervention en amont du lancement du marché, avec le service des marchés et les donneurs d'ordre, permet une identification précise et pertinente des lots pouvant faire l'objet d'une clause d'insertion.

#### **\* auprès des entreprises**

Dès la publication du marché, le chargé de mission pourra être amené à intervenir auprès des entreprises soumissionnaires. Cette phase est importante pour la compréhension de la notion de clause d'insertion et sur sa mise en application par l'entreprise.

La contractualisation des clauses peut se faire sous diverses formes : embauches directes, mise à disposition, sous-traitance via un contrat d'intérim ou l'intervention d'une ETTI, d'un GEIQ, d'un chantier d'insertion... Il s'agit d'accompagner l'entreprise dans ses choix en identifiant les modalités administratives ainsi que les caractéristiques du poste (répartition des heures, missions, technicité requise...).

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE7  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## 2. Suivi et développement de la clause d'insertion auprès des donneurs d'ordre

Le PLIE du Pays d'Aix assure une fonction d'intermédiation entre les donneurs d'ordres, les entreprises attributaires et les personnes éloignées de l'emploi bénéficiant des dispositifs d'insertion, qui vise à un triple objectif :

- **Utiliser l'investissement public** réalisé sur le territoire du Pays d'Aix comme un levier permettant la remise en situation de travail de personnes en insertion, en ayant comme objectif permanent **le retour à un emploi durable de ces personnes**,
- **Proposer des étapes « emploi »** aux publics inscrits dans des parcours d'insertion professionnelle par le biais des clauses les structures d'insertion par l'activité économique, en contribuant ainsi au renforcement de leur activité et en leur permettant aussi d'établir des liens partenariaux avec les entreprises adjudicataires de marchés « clausés »,
- **Favoriser le rapprochement entre les entreprises du secteur privé et les demandeurs d'emploi du territoire** en parcours d'insertion, et notamment les participants du PLIE. L'application des clauses sociales est également un moyen de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.

Depuis plusieurs années, le PLIE du Pays d'Aix a engagé auprès des services de la Région un partenariat permettant de développer le dispositif clauses sociales dans la commande publique du Conseil régional au bénéfice des publics en recherche d'emploi et des structures d'insertion par l'activité économique dans le cadre du développement de leur activité.

Ce partenariat se traduit dans le cadre de 3 opérations :

- Suivi de 2 opérations de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage déléguée AREA PACA : Lycée EREA aux Pennes Mirabeau et Lycée Pierre Mendès France à Vitrolles en lien avec les services de la Ville de Vitrolles.
- Accompagnement des services du Conseil Régional concernant l'intégration selon la procédure de l'article 14 du code des marchés publics d'une clause sociale d'exécution dans le cadre du marché de Travaux d'entretien des espaces verts du Pavillon du Roy René à Gardanne.

En 2016, le PLIE du Pays d'Aix est intervenu en qualité d'appui technique auprès de la Direction de la Commande Publique au regard de la transposition des directives Marchés Publics et des modifications règlementaires apportées sur le champ des clauses sociales.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE18  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## **La Mobilité sur le territoire du PLIE**

Le manque de mobilité des publics en difficultés sociales représente un véritable obstacle à leur insertion sociale et professionnelle. Cette réalité est renforcée compte tenu de la taille du territoire de la Communauté (36 communes, cinq bassins d'emploi différents sur deux départements). La particularité du territoire met en avant une disparité d'accès aux moyens de transports collectifs. L'éloignement social, ressenti ou avéré par les personnes habitant des petites communes, impacte la capacité de la personne à se déplacer facilement et de façon autonome.

Face à ce constat, un appel à projet a été lancé au cours de l'année 2015, afin d'étudier toutes les propositions faites par différents acteurs dans ce domaine. Un seul opérateur a répondu en proposant la mise en place d'une plateforme de mobilité pour un public en précarité sur le territoire du Pays d'Aix. Un comité technique a été validé ce projet et l'association « MOBILIS IN MOBILI » en est la structure porteuse.

La plate-forme mobilité est un lieu d'accueil, de conseil de formation et d'accompagnement personnalisé en direction des personnes les plus fragiles, dans une démarche de formation et de retour à l'emploi. L'offre proposée est adaptée à l'autonomie et au besoin de déplacement de chacun. Même si ce projet a démontré ces faiblesses il reste néanmoins la seule réponse dans le secteur de la mobilité apportées aux personnes.

Les objectifs fixés:

- Mettre en œuvre au profit de chaque bénéficiaire une action de conseil à la mobilité: établir un diagnostic des difficultés à être mobile et mobiliser les outils disponibles sur le territoire pour répondre aux besoins de mobilité identifiés (le micro crédit, le garage social, le permis de conduire, la location de véhicule, la desserte de la zone commerciale de Plan de Campagne...).
- Développer l'action au profit de 60 personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, dont 30 participants du PLIE du Pays d'Aix.

## **La Formation sur le territoire du PLIE**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'emploi le PLIE intervient sur des champs connexes permettant l'accès à l'emploi stable des participants. Dans le cadre du parcours d'insertion d'une personne des besoins en formation peuvent émerger. Ces formations visent un double objectif – soit une professionnalisation (modules courts de formation) soit la qualification (parcours long diplômant).

Afin de pouvoir répondre à la totalité des participants un recensement de l'existant sur le territoire est en cours de réalisation. Pôle Emploi s'est proposé de diffuser largement l'offre de formation accessible tout au long de l'année. Par ailleurs le Conseil général possède également un volet de formation pour les bénéficiaires du RSA.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE 9  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Le Service Animation du PLIE assurera une fonction de veille sur les formations existantes et pourra, au regard des situations rencontrées, proposer de réaliser un marché d'offre de formations particulières et spécifiques non existantes ou non accessibles aux participants du PLIE via le droit commun.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE0  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :



BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE ANIMATION PLIE  
ANNEE 2017

DEPENSES	RECETTES		
DEPENSES DE PERSONNEL	310 000	CONSEIL REGIONAL	50 000
DEPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT	0	FSE	150 000
DEPENSES INDIRECTES	21 000	CPA	131 000
TOTAL	331 000		331 000

BUDGET PREVISIONNEL FONCTION INGENIERIE  
ANNEE 2017

DEPENSES	RECETTES		
DEPENSES DE PERSONNEL	80 000	CONSEIL REGIONAL	12 000
DEPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT	0	FSE	40 000
TOTAL	80 000	CPA	28 000
			80 000

BUDGET PREVISIONNEL FONCTION FACILITATEUR CLAUSES SOCIALES  
ANNEE 2017

DEPENSES	RECETTES		
DEPENSES DE PERSONNEL	60 000	CONSEIL REGIONAL	25 000
DEPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT	0	FSE	10 000
TOTAL	60 000	CPA	25 000
			60 000

BUDGET PREVISIONNEL FONCTION RELATION MONDE ECONOMIQUE  
ANNEE 2017

DEPENSES	RECETTES		
DEPENSES DE PERSONNEL	80 000	CONSEIL REGIONAL	13 000
DEPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT	0	FSE	40 000
TOTAL	80 000	CPA	27 000
			80 000

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

ANNEE 2017

N° de dossier Région

Animation du PLIE du Pays d'Aix 2017



Nom Prénom	Axe intervention	Fonction	Temps de travail dans la structure en ETP	Dépenses éligibles	Recettes AMP	Recettes REGION
LEBOUC Nathalie	AXE 2	Chef de service	30,00%	24 000,00	12 000,00	12 000,00
LANTEZ Amandine	AXE 1	Chargée de mission	100,00%	60 000,00	35 000,00	25 000,00
AUBERT Sébastien	AXE 2	Chargé de mission	40,00%	32 000,00	19 000,00	13 000,00
				116 000,00	66 000,00	50 000,00

Axe 1 Animation et suivi des clauses sociales

Axe 2 Relations entreprises

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

**MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE  
PROVENCE**

Territoire de Martigues, Port-de-Bouc,  
Saint-Mitre-les-Remparts  
**pays de  
martigues**



# DEMANDE DE SUBVENTION 2017 CONSEIL RÉGIONAL Provence Alpes Côte d'Azur

## PLAN LOCAL pour L'INSERTION ET DE L'EMPLOI du Pays de Martigues

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## Introduction

La Région Provence Alpes Côte d'Azur a fait de la solidarité et de la lutte contre le chômage l'une de ses priorités. Ces orientations sont inscrites dans le nouveau dispositif « Contrat Régional pour l'Emploi et une Économie Responsable » (CREER) adopté en février 2011 et structuré autour de 3 enjeux stratégiques :

- Un emploi pour tous,
- Favoriser la création et le développement des entreprises et de l'activité,
- Soutenir un mode de développement économique citoyen et responsable.

Pour répondre au premier enjeu, la Région réaffirme en décembre 2011 son partenariat avec les PLIE qu'elle soutient depuis 1998. La politique régionale de soutien des PLIE (fortement soutenu par le Fonds Social Européen - FSE) joue un rôle déterminant dans l'action du PLIE du Pays de Martigues, ce dispositif partenarial, initié par la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, est destiné à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés.

Le soutien du Conseil Régional PACA vise :

- A positionner les PLIE en tant que relais des politiques régionales
- A soutenir la fonction d'ingénierie des PLIE
- Plus récemment en positionnant les PLIE comme prescripteurs officiels des actions de formations financées par la Région, à œuvrer pour la sécurisation des parcours des publics en difficultés.

Conformément aux objectifs fixés par la Communauté Européenne, les PLIE sont identifiés comme un des pivots des programmes opérationnels 2014-2020 du Fonds Social Européen (FSE) sur l'axe 3 du programme opérationnel « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». Les PLIE constituent un outil de proximité au service des publics durablement exclus du marché du travail en leur proposant un accompagnement vers l'emploi leur permettant de suivre un parcours personnalisé d'accès à l'emploi.

La démarche partenariale du PLIE du Pays de Martigues est formalisée dans le cadre d'un protocole d'accord d'une durée de 5 ans (2013-2017) et d'une programmation annuelle qui déterminent les orientations stratégiques, les actions prévues, les objectifs quantitatifs et qualitatifs et les engagements financiers des signataires. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les engagements du FSE, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

## Diagnostic du territoire du Pays de Martigues (MAMP CT6) :

Aujourd'hui, la population du territoire de la Métropole Aix Marseille Provence Conseil de Territoire du Pays de Martigues s'élève à 71 346 habitants et couvre 3 communes :

- Martigues : 48 261
- Port de Bouc : 17 546
- Saint Mitre les Remparts : 5 539

Sur le plan démographique :

On constate une progression de 7,7% de la population active sur le Territoire du Pays de Martigues entre 1999 et 2011 ; une reprise de la croissance démographique est engagée mais le vieillissement de la population s'accélère sur la période (les + de 60 ans ont augmenté de 25%).

Après une décennie de recul démographique (- 966 habitants entre 1990 et 1999), le Territoire du Pays de Martigues connaît depuis 2000 un renouveau démographique, qui se caractérise par un solde naturel positif constant.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

On observe un regain d'attractivité de la ville centre Martigues, qui offre un solde migratoire en progression, attirant et fixant de nouveaux ménages.

Port de Bouc se distingue par une part des « moins de 18 ans » et des « 65 ans et plus » plus importante par rapport aux catégories en âge de travailler (18/64 ans).

Sur l'ensemble du Territoire du Pays de Martigues, on observe que les femmes sont légèrement plus représentées que les hommes (51 % contre 49 %).

Bien que la part des populations immigrées et étrangères soit légèrement inférieure à la moyenne de l'unité urbaine, la situation est fortement contrastée au sein du Territoire du Pays de Martigues : près d'1 habitant sur 5 de Port de Bouc est immigré ou d'origine étrangère, 14.7 % à Martigues et 6.4 % à St Mitre Les Remparts. Cela induit notamment des problématiques de maîtrise de la langue et d'insertion sociale et professionnelle.

Une fragilisation d'une partie de la population :

Sur le territoire, on observe une augmentation de l'isolement des ménages. La composition des ménages se distingue par une forte proportion de familles ; 14.3 % de ces familles sont monoparentales, avec une surreprésentation de celles composées d'une femme seule avec enfants.

Le niveau de revenus des ménages s'améliore mais les écarts de revenus se creusent sensiblement. Près d'un ménage sur 2 n'est pas imposable, ce chiffre grimpe à 3 sur 5 à Port de Bouc.

La demande d'emploi et les bénéficiaires de minimas sociaux :

En mars 2015, le taux de chômage reste important sur le Territoire du Pays de Martigues (11.3%), touchant plus de 7000 demandeurs d'emploi.

On constate une augmentation de 5.6 % des catégories d'inscription A,B,C sur les 12 derniers mois. Au début de la crise économique de 2008, notre territoire est rapidement très touché par le chômage et ce sont les moins de 25 ans et les seniors qui seront les plus exposés. Aujourd'hui encore, la situation subsiste pour les « 50 ans et + », qui sont victimes d'une hausse de 6.3 % de la demande d'emploi entre mars 2014 et mars 2015.

Les jeunes et les DELD caractérisent les publics fragiles sur le marché de l'emploi.

La demande d'emploi des jeunes représente 15 % de la DEFM totale (supérieure d'1.4 % à la moyenne régionale). Toutefois, on observe les premiers effets des mesures prises par l'État pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes ; en effet, le taux de chômage des jeunes de niveau V a reculé de 16 % et ceux de niveaux infra V de 5.6 %. Cette baisse est nettement moins marquée au niveau régional.

Plus l'ancienneté d'inscription au chômage est importante, plus son évolution est sensible sur le territoire (+ 12.7 % sur les 12 derniers mois au-delà de 3 ans d'inscription). Les DELD représentent 44 % de la DEFM totale (VS 40.6 % en région PACA), atteignant 45 % à Martigues.

En termes de nature d'emploi, les ouvriers spécialisés et qualifiés subissent une évolution plus importante qu'en région de leur taux de chômage. Celui des employés qualifiés a progressé de plus de 46 % sur les 12 derniers mois.

Le nombre d'allocataires de minimas sociaux sur le Territoire du Pays de Martigues s'élève à 11331, dont 4128 sont bénéficiaires du RSA, 997 de l'AAH et 6206 de bas revenus (Source : CNAF 2013). On souligne une augmentation sensible des bénéficiaires du RSA entre 2013 et 2014 (+ 18 %), le territoire de Port de Bouc étant particulièrement impacté.

On observe une évolution significative de leur nombre par rapport aux 12 mois précédents (De 1.9 à 5.3 % en fonction des catégories), parfois supérieure à celle observée en Région PACA.

En termes d'âge, on trouve la majorité des allocataires à bas revenus dans la catégorie « 25/39 ans » (40.8 % VS 37.8 % en PACA) ; les « moins de 25 ans » représentent 7 % de ces allocataires (VS 7.5 % en PACA) et les « 50 ans et + » 24.5%.

Logiquement, le nombre de nouveaux allocataires CAF a progressé en 2013 par rapport à 2012.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sur le plan économique :

L'industrie domine historiquement notre bassin économique. Le Territoire du Pays de Martigues, située au cœur d'un des plus importants complexes industriels et chimiques d'Europe, bénéficie d'une bonne implantation de l'industrie classique (sidérurgie, raffinage, pétrochimie) qui a permis le développement d'un secteur tertiaire industriel dynamique (logistique, maintenance).

Le Territoire du Pays de Martigues compte 10 zones d'activités économiques créatrices d'emplois. Réparties principalement sur Martigues et Port de Bouc, elles comptent 755 entreprises, employant plus de 13 000 salariés. Une entreprise du territoire sur 5 est installée dans ces zones d'activités, qui génèrent 50 % des emplois.

Le secteur des services connaît une forte progression depuis 2007.

Cette situation géographique offre des potentialités de foncier économique (friches industrielles) et de développement de nouvelles filières.

Toutefois, les entreprises sont confrontées à une pénurie de main d'œuvre locale qualifiée, qui désaffecte les métiers industriels.

Le Territoire du Pays de Martigues semble aujourd'hui mieux résister au chômage mais l'emploi reste fragile. Nous l'avons vu, le chômage est moins élevé qu'en région PACA et la situation des jeunes s'améliore mais l'emploi est plus précaire (temps partiels, emplois moins qualifiés) ; de plus, certaines catégories telles que les femmes, les seniors, les DELD peuvent être victimes de discrimination à l'embauche.

Sur le plan de la formation :

On constate sur le territoire une offre de formations professionnelles et un niveau de formation en progression (privilégiant des filières courtes), bien qu'inférieure à la moyenne de l'unité urbaine. On assiste à une déscolarisation plus rapide des jeunes et une offre d'enseignement général inégalement répartie.

## **Cadre d'intervention**

La fonction d'ingénierie doit contribuer à enrichir l'offre du PLIE du pays de Martigues au service de ses bénéficiaires, tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement territorial et local.

Le cadre d'intervention du PLIE du Pays de Martigues vise à :

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif PLIE pour améliorer le taux d'insertion professionnelle réussie,
- Promouvoir et proposer aux participants du PLIE toutes les formes de mise en emploi et d'activité,
- Développer l'offre d'insertion par la promotion des clauses d'insertion auprès des donneurs d'ordre et des accompagnateurs à l'emploi afin de faciliter l'accès à l'emploi des participants du PLIE,
- Diversifier l'offre d'emploi dans le cadre des marchés en clauses d'insertion pour assurer sa mise en adéquation avec les profils et compétences des bénéficiaires du PLIE (notamment du public féminin).

L'action développée par le PLIE du Pays de Martigues est:

- transversale à 3 des 5 axes d'intervention définis par le Conseil Régional dans le cadre de la fonction « Ingénierie de projet » :

- Axe 1 : L'insertion par l'activité économique
- Axe 3 : La mise en relation avec les entreprises et clauses d'insertion sociale
- Axe 4 : La formation.

- identifiée auprès du Conseil Régional PACA sous 2 missions :

- L'animation et le suivi des Clauses sociales / La relation entreprises
- L'ingénierie de projet : observation du territoire et des parcours des participants du PLIE ,  
ingénierie de projet et promotion de la formation.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le contenu de l'opération, à travers des deux missions développées, permet un enrichissement des étapes de parcours, mobilisées par les accompagnatrices à l'Emploi, au bénéfice des participants du PLIE du Pays de Martigues.

L'objectif visé est de renforcer qualitativement les étapes des parcours et d'améliorer le taux d'accès à l'emploi des participants du PLIE.

### **Description de l'action :**

#### **quels sont les objectifs de l'action :**

Faciliter l'accès à l'emploi durable des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif PLIE du Pays de Martigues, afin d'en améliorer le taux d'insertion professionnelle réussie.

- Observer les parcours des participants du PLIE du Pays de Martigues pour un meilleur repérage de leurs freins, de leurs atouts et de leurs besoins (notamment en termes de formation), afin de pouvoir leur proposer des solutions adaptées.

- Développer l'offre d'insertion par la promotion des clauses sociales d'insertion auprès des donneurs d'ordre publics et privés et des accompagnateurs à l'emploi, afin de faciliter l'accès des participants du PLIE du Pays de Martigues à ces offres d'emploi « réservées ».

- Augmenter et diversifier l'offre d'emploi dans le cadre des marchés clausés pour assurer sa mise en adéquation avec les profils et compétences des participants du PLIE du Pays de Martigues (notamment du public féminin).

- Impliquer et mobiliser les structures d'insertion par l'activité économique du territoire dans le cadre de la construction des parcours d'insertion des participants du PLIE du Pays de Martigues et des clauses d'insertion.

- Favoriser le rapprochement entre les entreprises du territoire et les profils des participants du PLIE du Pays de Martigues.

- Élargir le portefeuille des entreprises partenaires du PLIE du Pays de Martigues, visant prioritairement les secteurs d'activités en lien avec les projets professionnels des participants du PLIE (recherche d'offres ciblées).

**Date prévisionnelle de début de réalisation :** 01/01/2017

**Durée prévue en mois :** 12 mois

#### **quel est le contenu de l'action :**

La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés au bénéfice de publics très éloignés de l'emploi est l'action centrale du PLIE du Pays de Martigues, visant leur accès ou leur retour à une insertion professionnelle ou à un emploi durable.

Dans la construction des parcours des participants du PLIE du pays de Martigues, les accompagnateurs s'appuieront sur le maillage territorial que le PLIE du Pays de Martigues a su créer, sur l'offre de services de droit commun (notamment l'offre de formation), la programmation spécifique du PLIE du Pays de Martigues et son partenariat avec le monde économique.

Ces collaborations et outils contribueront à la levée des freins à l'emploi de ses participants, à leur (re)dynamisation, à leur montée en compétences et qualifications par le biais d'actions de formation, à leur accès à l'autonomie face à la recherche d'emploi et à leur rapprochement du monde de l'entreprise.

La mobilisation des acteurs économiques (notamment dans le cadre des clauses sociales d'insertion et de la recherche d'offres ciblées) est donc l'une des composantes importantes des parcours d'insertion des publics accompagnés.

Le contenu de l'action proposée doit permettre un enrichissement des étapes de parcours que les accompagnateurs à l'emploi mobilisent de façon individualisée, pour répondre aux besoins individuels des participants du PLIE du Pays de Martigues.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cet enrichissement, tant quantitatif que qualitatif, doit être de nature à proposer aux bénéficiaires du PLIE du Pays de Martigues une offre de services spécifique, et notamment de nouvelles formes de rapprochement avec le monde économique (entreprises, fédérations...).

### **Animation et suivi des clauses sociales sur le territoire du Pays de Martigues et la mise en relation avec les entreprises**

En matière de responsabilité sociale des entreprises, une démarche concertée et partenariale a conduit les élus et techniciens du territoire du Territoire du Pays de Martigues à utiliser la commande publique comme levier pour l'insertion des publics en difficultés. Un projet de territoire qui a pris la forme d'une "charte d'engagement pour l'insertion et l'emploi dans le cadre des marchés publics et privés", signée en juin 2010.

Cette charte constitue un outil structurant du partenariat entre les collectivités territoriales, les entreprises, les structures d'insertion par l'activité économique, les prescripteurs, les partenaires associatifs... et permet de développer des pratiques concertées plus efficaces et opérantes.

Dans ce cadre, depuis 2013 le PLIE du Pays de Martigues est identifié comme l'outil de coordination de la clause sociale d'insertion sur son territoire.

Au-delà des clauses d'insertion, la nécessité de mobiliser les entreprises dans le cadre de la construction des parcours d'insertion des participants du PLIE se confirme.

En effet, les clauses d'insertion offrent peu d'opportunités au public féminin et au public senior, tous deux représentés au sein des effectifs du PLIE du Pays de Martigues.

Un chargé de mission à temps plein (identifié dans ce dossier comme facilitateur des clauses d'insertion et chargé de relation « entreprises ») est dédié au partenariat avec les acteurs économiques du territoire.

### **Le facilitateur des clauses sociales**

1. il a pour mission spécifique de piloter la mise en œuvre de la clause sociales d'insertion sur le Territoire du Pays de Martigues. L'objectif étant de conseiller et d'accompagner à la réalisation de l'action, centraliser l'information, anticiper les besoins de main d'œuvre, veiller à la bonne exécution des engagements (inscrits dans l'acte liant l'entreprise titulaire au donneur d'ordre) et évaluer le dispositif.

Conformément aux orientations du Conseil Régional PACA, les axes prioritaires de l'action « animation et suivi des clauses sociales » sont :

- La promotion des clauses sociales auprès des donneurs d'ordre
- L'accompagnement des entreprises
- L'animation du partenariat local
- L'évaluation de l'impact du dispositif.

Pour répondre à ces orientations, le PLIE du Pays de Martigues propose une offre de services assurant la mise en œuvre opérationnelle et le suivi de cette action.

#### En amont de la consultation,

le facilitateur des clauses d'insertion :

- Contribue à l'élaboration de « l'engagement d'insertion et de ses annexes » à inscrire dans les différentes pièces du marché, en lien avec les services juridiques des maîtres d'ouvrage,
- Est destinataire du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) afin de :
  - Disposer d'une description détaillée pour chaque lot, des modes de réalisation technique,
  - Identifier et valider les marchés (ou les lots) susceptibles d'intégrer une clause d'insertion, en fonction des compétences et connaissances professionnelles requises pour réaliser les heures d'insertion

-Est destinataire du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'acte d'engagement transmis dès sa finalisation par le maître d'ouvrage.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pendant la consultation,

le facilitateur des clauses d'insertion :

- Informe les entreprises soumissionnaires sur les différentes modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion, strictement en matière d'outils et de dispositifs d'insertion, de formation et d'emploi. Il présente également son offre de services globale en direction de l'entreprise.

En aval de la consultation,

le facilitateur des clauses d'insertion :

- Concrétise son offre de service : pré-sélection des candidats (participants du PLIE du Pays de Martigues prioritairement), aide au choix du contrat, présentation des structures d'insertion par l'activité économique et de leur rôle dans le cadre des clauses sociales d'insertion, anticipation des besoins en matière de formation...
- Favorise les conditions de réalisation de l'engagement d'insertion par les entreprises attributaires,
- Mobilise les publics prioritaires et accompagne les phases de recrutement
- Assure le suivi de l'action d'insertion,
- Rend compte aux donneurs d'ordre de la réalisation du volet insertion du marché.

Un suivi régulier est assuré avec les maîtres d'ouvrage du territoire afin de :

- Promouvoir le dispositif des clauses d'insertion,
- Suivre le bon déroulement des projets programmés et en cours de réalisation,
- Anticiper les programmations d'opérations (identification des lots, calcul des heures à réserver à l'insertion) en lien avec les projets professionnels et compétences des publics (participants du PLIE notamment),
- Développer les marchés de services en faveur du public féminin.

Afin que l'ensemble des partenaires de l'emploi dispose du même niveau d'information, une cellule opérationnelle « Clauses d'insertion » a été constituée. La sécurisation des parcours des bénéficiaires des clauses d'insertion est un de ses objectifs prioritaires.

Cette cellule (animée mensuellement par le facilitateur des clauses d'insertion) regroupe les prescripteurs (le PLIE, Pôle Emploi, la Mission Locale) et les Structures d'Insertion par l'Activité Économique : Association Intermédiaire, chantier d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, GEIQ BTP présents sur le territoire du Pays de Martigues.

Cette instance a vocation à anticiper les besoins en personnel et en compétences liés au développement des marchés incluant des clauses sociales, à suivre les marchés en cours et à créer un cadre structurant, nécessaires au bon déroulement du processus et à la sécurisation des parcours des salariés en insertion.

Elle permet de :

- Partager une information exhaustive sur les marchés clausés,
- Garantir la mobilisation des publics bénéficiaires des heures d'insertion,
- Organiser les recrutements avec les entreprises ou les structures intermédiaires,
- Anticiper les étapes de parcours des candidats au sein des structures d'insertion par l'activité économique pour éviter toute rupture,
- Faciliter les passerelles entre les différentes structures d'insertion par l'activité économique,
- Coordonner le suivi dans l'emploi,
- Organiser des actions connexes répondant aux besoins des candidats inscrits dans le dispositif des clauses d'insertion, relevant notamment de la formation (montée en connaissances et compétences),
- Renforcer le partenariat entre les différents acteurs intervenant dans le champ de l'insertion sur le territoire,
- Valoriser l'effet levier des clauses sociales (heures de travail réalisées par un salarié en sus des heures clausées).

Cette action vise à intégrer les clauses d'insertion dans la plupart des marchés publics et privés générés par les donneurs d'ordre du territoire.

Actuellement en grande partie tourné vers des activités du bâtiment et de la voirie réseaux divers, notre objectif reste toujours dans l'objectif de diversifier les offres proposées afin d'offrir des opportunités au public féminin, et ainsi favoriser l'égalité des chances.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les donneurs d'ordre, notamment privés (ex : les bailleurs), bien que certains aient été signataires de la charte d'insertion en 2010, font régulièrement l'objet d'une sensibilisation particulière par l'intermédiaire du facilitateur / chargé de relations entreprises, afin d'étoffer la volumétrie des heures engendrées par les clauses d'insertion.

En 2017, le PLIE du Pays de Martigues maintiendra sa contribution aux travaux du réseau régional des facilitateurs des clauses d'insertion et collaborera étroitement avec toutes les collectivités territoriales susceptibles de développer l'inclusion des clauses sociales d'insertion dans leurs marchés publics.

2. Au-delà de sa mission relevant des clauses d'insertion (qui rappelons-le, offrent peu d'opportunités au public féminin et au public senior), le chargé de relations Entreprises va poursuivre la proposition d'une offre de services de nature à multiplier et diversifier les propositions d'emploi correspondant aux besoins et profils des participants du PLIE du Pays de Martigues et à favoriser la mise en relation des acteurs économiques avec ces demandeurs d'emploi.

La convention que le PLIE du Pays de Martigues signée avec Pôle Emploi contribuera à faciliter cette mise en relation. En effet, les accompagnateurs à l'emploi disposeront d'un accès exhaustif aux offres collectées par Pôle Emploi (mais pas forcément diffusées) et pourront donc positionner en direct les participants qu'ils accompagnent.

Par ailleurs, l'équipe Entreprises de Pôle Emploi et le chargé de relation Entreprises du PLIE coopèrent et partagent sur des plans d'actions communs tels que des forums emplois ou autres.

Au-delà de cet étroit partenariat avec Pôle Emploi, l'action du chargé de relations Entreprises du PLIE du Pays de Martigues devra répondre aux besoins des participants du PLIE dont le projet et le profil professionnels ont été validés, sur la base d'une expérience professionnelle, d'une formation, d'enquêtes métiers, d'immersion en entreprise et/ou des conclusions du Service D'Orientation Professionnelle.

L'étape de parcours qui caractérise ces participants est une Action Intensive de Recherche d'Emploi (AIRE).

Les situations de chaque participant ainsi identifié font l'objet d'une présentation au chargé de relation Entreprises par les accompagnateurs à l'emploi.

Cette qualification des files actives du PLIE du Pays de Martigues va permettre au chargé de relation Entreprises de mettre en place une stratégie de nature à rapprocher l'offre de la demande d'emploi et à sécuriser les entreprises.

Elle reposera sur des actions concrètes :

- Développement d'un partenariat avec des entreprises de travail temporaire du territoire, intermédiaires souvent incontournables pour accéder à l'emploi durable (notamment dans le secteur industriel dominant notre bassin d'emploi)
- maintien du partenariat avec le GEOEB (Groupement d'Entreprises de l'Ouest de l'Etang de Berre) se traduisant d'une part, par la mobilisation de ses entreprises adhérentes dans le cadre d'opérations ou événements menés par le PLIE du Pays de Martigues et d'autre part, par la participation du chargé de relation « Entreprises » du PLIE à certaines de leurs initiatives en faveur de l'emploi sur le territoire.
- Prospection des entreprises implantées sur les zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales du territoire. Il est formalisé de 2 demi-journées de prospection par semaine. Il s'agira notamment d'une prospection ciblée des entreprises en fonction des profils professionnels de participants du PLIE.
- Développement du partenariat avec les organismes de formations proposant des formations en alternance et des débouchés vers l'emploi intéressants (notamment sur les métiers en tension)
- Contribution / Participation à toutes les initiatives menées sur le territoire en direction des acteurs économiques, telles que les forums emploi, forums formation, job dating...
- Organisation de visites d'entreprises afin de permettre aux adhérents de découvrir un secteur professionnel, visualiser son environnement ainsi que le cadre de travail. Le but étant de rapprocher le monde de l'entreprise des demandeurs d'emploi accompagnés, pour ces derniers de démystifier le monde de l'entreprise .

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Pour l'axe d'intervention sur la formation

1. Le protocole d'accord du PLIE du Pays de Martigues précise qu'au regard des caractéristiques du territoire, une attention particulière devra être portée aux personnes de bas de niveau de qualification.

Les participants de niveau V ou infra représentent une dominante dans les files actives du PLIE du pays de Martigues.

Pour répondre aux exigences des entreprises et être mieux armés face à une concurrence accrue sur le marché du travail, les participants du PLIE du Pays de Martigues devront souvent acquérir des connaissances et compétences complémentaires, voire de base.

Après avoir repéré le besoin de formation chez un participant, l'accompagnateur à l'emploi mobilisera une (ou des) étape(s) « formation », afin de faire évoluer son niveau de qualification, de compétences et de connaissances.

En amont, le SErvice D'Orientation Professionnelle sera régulièrement sollicité pour la validation du projet professionnel et de formation.

Ces étapes « Formation », principalement mobilisées dans les premiers mois du parcours, relèvent majoritairement de l'offre de services de droit commun. L'accompagnateur à l'emploi informe le participant sur l'ensemble des dispositifs de formation existants, et notamment ceux de la Région (ETAPS, ETAQ, ...), sur les conditions d'accès, sur le statut, le financement et l'éventuelle rémunération.

Si aucune réponse n'est offerte dans le cadre du droit commun, l'accompagnateur à l'emploi a l'opportunité de solliciter, sur la base de devis, le financement d'un coût pédagogique de formation par le FSE (enveloppe spécifiquement dédiée dans le cadre de la programmation du PLIE, attribuée sur avis de la commission d'intégration et de suivi de parcours du PLIE).

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) devra être mobilisé lorsque le participant du PLIE répond à ses conditions d'accès.

De nombreux participants ne disposent pas d'un niveau de connaissances de base suffisant pour accéder à une formation qualifiante. Ils bénéficieront alors d'actions de formation de courte durée dans le cadre de leur parcours PLIE, certaines aboutissant à des attestations de formation, d'autres à des habilitations ou certifications indispensables pour travailler sur le marché de l'emploi local.

Un éventuel travail sur la transférabilité et la transversalité des compétences acquises pourra être proposé dans le cadre du SErvice D'Orientation Professionnelle.

2. Par ailleurs, le PLIE du Pays de Martigues participe au réunion du COTEFE 9. Pour renforcer l'efficacité des réponses apportés par la Région en matière d'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi, la proximité est essentielle et le partenariat représente un des éléments importants d'une politique publique de qualité.

Le chargé de relation « Entreprises » du PLIE du Pays de Martigues dispose d'une évaluation des besoins d'une partie des entreprises locales en termes de compétences et les accompagnateurs à l'emploi sont en mesure d'identifier les besoins en formation des participants du PLIE non satisfaits dans le cadre du droit commun (faisant de ce fait l'objet d'un financement FSE PLIE). Ces éléments sont de nature à venir consolider les diagnostics régionaux sur les besoins en formation.

### **quels sont les publics cibles de l'action :**

Les caractéristiques du public éligible au PLIE du Pays de Martigues sont définies précisément dans son protocole d'accord 2013-2017. Ce public fait partie de ceux prioritaires des politiques de l'emploi et de l'insertion, présents en nombre sur le Territoire du Pays de Martigues.

Il s'agit de personnes très éloignées de l'emploi de par le cumul de nombreux freins périphériques. Ils sont majeurs et résident sur le Territoire du Pays de Martigues. En termes de statut, ils sont bénéficiaires de minimas sociaux (RSA socle, ASS, AAH), demandeurs d'emploi de longue durée et/ou travailleurs handicapés.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le protocole d'accord du PLIE du Pays de Martigues précise qu'au regard des caractéristiques du territoire, une attention particulière devra être portée :

- aux personnes de bas de niveau de qualification
- aux personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- au public féminin, particulièrement touché par le chômage dans notre environnement économique très industrialisé.

Les seules mesures de droit commun étant insuffisantes pour permettre leur retour à l'emploi, le PLIE du Pays de Martigues offre un accompagnement individualisé et renforcé, assuré par un référent unique, nommé « Accompagnateur à l'emploi ».

Les objectifs quantitatifs 2017 du PLIE du Pays de Martigues :

- 450 personnes accompagnées et un taux d'insertion professionnelle réussie de 50 % (taux = nombre d'insertions professionnelles réussies / total des sorties).

La globalité des 450 personnes qui seront accompagnées par le PLIE en 2017 seront éligibles à l'action présentée, qu'elles relèvent de l'axe « formation » et/ou « clauses d'insertion/relation entreprises ».

### **Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?**

- Maison de la Formation et de la Jeunesse de Martigues,
- Maison des Services au Public de Port de Bouc,
- Maison de la Jeunesse et du Social de Saint Mitre les Remparts.

### **Quels sont les moyens prévus de mise en œuvre de l'action ?**

1.54 ETP sont dédiés à cette action, répartis comme suit :

1 Directrice, 1 ETP	2 %
1 Assistant financier, 1 ETP	2 %
1 Chargé de Projet PLIE, 1 ETP	20 %
1 Chargé Relation Entreprise Clauses, 1 ETP	100 %
1 Secrétaire, 1 ETP	20 %
1 Agent d'Accueil, 0.6 ETP	10 %

### **Quels indicateurs vous permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs prévus ?**

Au-delà du taux de sorties positives qui seront réalisées en 2017, il est intéressant de définir un certain nombre d'indicateurs de nature à apprécier les aspects qualitatifs de l'action.

A ce titre, le PLIE du Pays de Martigues propose de retenir les indicateurs suivants :

- Le nombre et la qualité des donneurs d'ordre à l'origine des marchés incluant une clause d'insertion,
- La qualité des offres d'emploi et la nature des contrats de travail proposés dans le cadre de ces marchés,
- La qualité de l'appui technique (aux donneurs d'ordre et entreprises titulaires des marchés) et de l'animation (structures d'insertion par l'activité économique, prescripteurs...) proposés par le PLIE du Pays de Martigues dans la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion sur son territoire,
- Le nombre d'heures d'insertion prévisionnelles et réalisées dans ce cadre,
- L'appréciation de l'effet levier des clauses d'insertion dans l'évolution des parcours d'insertion des participants du PLIE,
- Le nombre et la qualité des initiatives menées par le PLIE du pays de Martigues en direction des acteurs économiques, contribuant à leur mise en relation avec des participants accompagnés,
- Le volume d'entreprises partenaires du PLIE,
- Le nombre de participants du PLIE bénéficiaires des outils et actions spécifiques développés dans le cadre de l'action en lien avec l'entreprise,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

- Le nombre et la qualité des étapes « formations » et de Mise à disposition en structures d'insertion par l'activité économique mobilisées dans le cadre de la construction des parcours d'insertion des participants du PLIE.

**Comment envisagez-vous de communiquer sur votre action ? (à remplir le cas échéant)**

Le PLIE du Pays de Martigues est cofinancé par le Fonds Social Européen, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, le Conseil Régional PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays de Martigues.

Au-delà de l'obligation de publicité imposée par le financement européen, il sera fait état de ces différents financeurs auprès des partenaires et participants du PLIE bénéficiaires de l'action présentée.

Concernant les aspects pédagogiques de l'action, la communication s'effectuera en direction des entreprises et des partenaires professionnels et institutionnels du PLIE, à savoir :

- Entreprises et donneurs d'ordre engagés dans les marchés publics incluant une clause d'insertion, ainsi que d'autres donneurs d'ordre potentiels (collectivités, bailleurs sociaux...),
- Fédérations professionnelles et entreprises inscrites dans le fichier Entreprises du PLIE du Pays de Martigues,
  
- Dans le cadre des instances de pilotage du PLIE (Comités Techniques Opérationnels et Comités de Pilotage), lors des réunions consacrées à l'activité du PLIE du Pays de Martigues, des journées thématiques Emploi de la Maison de la Formation et de la Jeunesse : résonance semaines sectorielles de la Cité des Métiers, forums divers, débats...
- Membres de la structure d'animation et de gestion du PLIE, ainsi que les accompagnateurs à l'emploi qui pilotent les parcours d'insertion des participants et créent les conditions de leur mobilisation sur cette offre de services spécifique.

**Veillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente:**

**portage de l'action :**

Métropole Aix-Marseille Provence – Territoire du Pays de Martigues CT6  
Direction Emploi Formation Insertion  
SIRET : 20005480700348

**Territoire :**

Le Territoire du Pays de Martigues regroupe trois communes :

- Martigues
- Port-de-Bouc
- Saint Mitre Les Remparts

**personne chargée du dossier :**

Nadia MAROTO  
Directrice Service Emploi Formation Insertion du Territoire du Pays de Martigues

**adresse :**

Maison de la Formation et de la Jeunesse  
quai Lucien Toulmond  
quartier de l'île  
13500 MARTIGUES  
tel : 04,42,49,45,98  
fax : 04,42,80,56,40  
mail : nadia.maroto@paysdemartigues.fr

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_039-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Nom de l'Association :** Conseil de Territoire du Pays de Martigues-Métropole-Aix-Marseille-Provence .....

**Objet de la demande :** Animation clauses sociales; mise en relations entreprises; promotion de la formation .....

**Associations :** *dossier de demande de subvention Action spécifique de fonctionnement*

**BUDGET PRÉVISIONNEL EXERCICE 2017..... /.....**

Charges prévisionnelles	Montant en € <sup>(1)</sup>	Produits prévisionnels	Montant en € <sup>(1)</sup>
60 - Achat	286.000	70 - Vente de produits finis,	0
Achats d'études et de prestations de services	280.000	Prestation de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Vente de marchandises	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2.500	Produits des activités annexes	
Autres fournitures	3.500	74 - Subventions	506.063
61 - Services extérieurs	12.745	État : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Sous traitance générale		MAMP CT 6	83.535
Locations	12.374		
Entretien et réparation	371		
Assurance		Région(s) PACA	40.500
Documentation			
Divers		Département(s)	
62 - Autres services extérieurs	35.510	Conseil Départemental 13	200.000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	30.000	Commune(s)	
Publicité, publication	1.510		
Déplacements, missions	3.000	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunications	1.000		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0	Fonds européens	182.028
Impôts et taxes sur rémunération,		ASP (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres recettes (précisez) :	
64 - Charges de personnel	160.455	.....	
Rémunération des personnels,	112.013	.....	
Charges sociales	48.442	75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante	11.353	76 - Produits financiers	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - transfert de charges	
<b>Total des charges prévisionnelles</b>	<b>506.063</b>	<b>Total des produits prévisionnels</b>	<b>506.063</b>
86 - Emplois des contributions volontaires en nature <sup>(2)</sup>	0	87 - Contributions volontaires en nature <sup>(2)</sup>	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des charges</b>	<b>506.063</b>	<b>Total des produits</b>	<b>506.063</b>

<sup>(1)</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>(2)</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes de comptabilisation.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Associations : **dossier de demande de subvention Action spécifique de fonctionnement**  
**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION SEULEMENT**

Charges	Montant en € <sup>(1)</sup>	Produits	Montant en € <sup>(1)</sup>
<b>1 Charges directes affectées à l'action</b>		<b>1 Ressources directes affectées à l'action</b>	
Achat	4.750	Vente de produits finis,	
Prestations de services			
Achat matières et fournitures équipement		Subventions	67.370
Autres fournitures	1.250	État : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
autres (info co / visites entreprises)	3.500	MAMP CT 6	26.870
<b>Services extérieurs</b>	<b>4.000</b>		
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) PACA	40.500
Assurance			
Documentation		Département(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	750	Commune(s)	
Déplacements, missions	2.500		
Services bancaires		Organismes sociaux (à détailler) :	
Autres... frais postaux	750		
<b>Personnel</b>	<b>61.171</b>	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération,		ASP (emplois aidés)	
Rémunération des personnels,	40.802	Autres aides, dons ou subventions affectés:	
Charges sociales	17.818	Autres produits de gestion	
Autres charges de personnel	2.551	Autres produits de gestion courante	2.551
Autres (détailler)		Produits financiers	
<b>Sous-total 1</b>	<b>69.921</b>	<b>Sous-total 1</b>	<b>69.921</b>
<b>2 Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>2 Ressources indirectes affectées à l'action</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Autre			
<b>Sous-total 2</b>	<b>0</b>	<b>Sous-total 2</b>	<b>0</b>
<b>Total des charges</b>	<b>69.921</b>	<b>Total des produits</b>	<b>69.921</b>
Emplois des contrib. volontaires en nature <sup>(2)</sup>	0	Contributions volontaires en nature <sup>(2)</sup>	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>69.921</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69.921</b>

<sup>(1)</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>(2)</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

L'association sollicite une subvention de .....40.500€ TTC

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :



UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du  
programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020  
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues

**BUDGET PRÉVISIONNEL CONSEIL REGIONAL PACA - ANNÉE 2017**

Actions Spécifiques :

- Animation et Relation avec les Entreprises pour le Suivi des Clauses Sociales  
sur le Territoire du Pays de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les Remparts - CT6-
- Promotion de la Formation dans la Construction des Parcours d'Insertion

DEPENSES	Promotion de la Formation Parcours d'insertion	Animation Relations Entreprises Suivi Clauses	Global	RECETTES	Promotion de la Formation Parcours d'insertion	Animation Relations Entreprises Suivi Clauses	Global
<b>6 - COMPTES DE CHARGES</b>				<b>7 - COMPTES DE PRODUITS</b>			
60 - Prestations de Services				70 - Vente de Biens			
60 - Fournitures administratives				70 - Prestations de Services			
60 - Fournitures de Bureau	375	875	1250	70 - Autres Recettes			
60 - Autres (Info Collective)	700	2800	3 500				
61 - Locations mobilières et immobilières				74 - MAMP CT6	9294	17576	26 870
61 - Autres (Documentations)				74 - Région PACA	8910	31590	40 500
62 - Publicité, Publications	150	600	750				
62 - Déplacements, Missions, Réceptions	375	2125	2 500				
62 - Frais Postaux, Téléphone, Internet	600	150	750				
63 - Impôts et Taxes							
64 - Salaires Bruts Chargés	16005	42616	58 620	75 - AUTRES RECETTES CAPM- LOCAUX MATÉRIEL			
65-AUTRES DEPENSES MAMP CT6- PERSONNEL AFFECTÉ	1275	1275	2 551	75 - AUTRES RECETTES MAMP CT6- PERSONNEL AFFECTÉ	1275	1275	2 551
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>19 480</b>	<b>50 441</b>	<b>69 921</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>19 480</b>	<b>50 441</b>	<b>69 921</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19480</b>	<b>50 441</b>	<b>69 921</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19 480</b>	<b>50 441</b>	<b>69 921</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays de Martigues et du Pays d'Aix**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_039-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :